

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M .Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI et M. Adnène ZGHIDI.

Amen Bank

Bilan

arrêté au 31/12/2020

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	425 311	788 319
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	232 659	241 527
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	6 003 059	5 727 900
AC4 Portefeuille-titres commercial	(1-4)	135 191	257 741
AC5 Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 979 064	1 536 997
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	208 163	188 436
AC7 Autres actifs	(1-7)	194 124	210 993
Total actifs		9 177 571	8 951 913
PA1 Banque Centrale, CCP	(2-1)	764 816	1 066 677
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	259 044	232 846
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	5 861 002	5 559 635
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	968 332	875 676
PA5 Autres passifs	(2-5)	210 426	202 531
Total passifs		8 063 620	7 937 365
CP1 Capital		132 405	132 405
CP2 Réserves		844 373	736 529
CP4 Autres capitaux propres		423	423
CP5 Résultats reportés		37 091	26
CP6 Résultat de l'exercice		99 659	145 165
Total capitaux propres	(3)	1 113 951	1 014 548
Total capitaux propres et passifs		9 177 571	8 951 913

Amen Bank

État des engagements Hors Bilan

arrêté au 31/12/2020

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Passifs éventuels			
HB01	Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1) 767 961	767 594
HB02	Crédits documentaires	(4-2) 191 607	201 896
HB03	Actifs donnés en garantie	(4-3) 731 327	1 072 919
Total passifs éventuels		1 690 895	2 042 409
Engagements donnés			
		(4-4)	
HB04	Engagements de financement donnés	942 135	839 550
HB05	Engagements sur titres	7 708	7 950
Total engagements donnés		949 843	847 500
Engagements reçus			
HB06	Engagements de financement reçus	(4-5) -	419
HB07	Garanties reçues	(4-6) 3 870 844	3 900 341

Amen Bank Etat de Résultat

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation		Notes	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	601 140	645 620
PR2	Commissions (en produits)	(5-2)	113 811	111 130
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	39 444	55 439
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	102 083	95 912
Total Produits d'exploitation Bancaire			856 478	908 101
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(445 716)	(490 703)
CH2	Commissions encourues		(10 295)	(12 696)
Total Charges d'exploitation Bancaire			(456 011)	(503 399)
Produit net Bancaire			400 467	404 702
PR5/CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs	(5-6)	(99 746)	(86 064)
PR6/CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(3 288)	(124)
PR7	Autres produits d'exploitation		1 209	1 051
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(115 765)	(109 669)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(41 289)	(40 158)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(9 055)	(9 048)
Résultat d'exploitation			132 533	160 690
PR8/CH9	Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(2 789)	(577)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(18 228)	(14 140)
Résultat sur les activités ordinaires			111 516	145 973
PR9/CH10	Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(11 857)	(808)
Résultat de l'exercice			99 659	145 165
Effets des modifications comptables			-	-
Résultat Net des modifications comptables			99 659	145 165
Résultat de base par action (en dinars)			3,763	5,482
Résultat dilué par action (en dinars)			3,763	5,482

Amen Bank

Etat de Flux de Trésorerie

Allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2020

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Activités d'exploitation			
	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus portefeuille d'investissement)		744 583	798 080
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(449 639)	(497 699)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(93 893)	(10 165)
Prêts et avances / Remboursement des prêts et avances accordés à la clientèle		(422 236)	110 533
Dépôts / Retraits des dépôts de la clientèle		299 773	33 034
Titres de placement		32 649	45 112
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(150 920)	(120 660)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		53 905	3 306
Impôts sur les bénéfices		(18 228)	(18 984)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation		(4 006)	342 557
Activités d'investissement			
	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		82 432	23 862
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(426 704)	147 300
Acquisitions / Cessions d'immobilisations		(29 040)	(30 706)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(372 313)	140 456
Activités de financement			
	(6-3)		
Emission d'actions		-	-
Emission d'emprunts		140 000	-
Remboursement d'emprunts		(54 417)	(56 733)
Augmentation / diminution ressources spéciales		7 073	56 154
Dividendes versés		-	(35 749)
Mouvements sur fond social et de retraite		(256)	(148)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		92 400	(36 476)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(283 919)	446 537
Liquidités et équivalents de liquidités début de période		(152 438)	(598 975)
Liquidités et équivalents de liquidités fin de période		(436 357)	(152 438)
	(6-4)		

Amen Bank
Notes aux états financiers
Exercice clos au 31 Décembre 2020

I- Présentation de la banque

Amen Bank est une société anonyme au capital de 132 405 000 dinars, créée le 06 juin 1967, régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 26 481 000 actions d'une valeur nominale de cinq 5 dinars chacune, est détenu à hauteur de 0,58% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	%
Actionnaires Tunisiens	131 632	99,42%
Actionnaires Etrangers	773	0,58%
Total	132 405	100%

II- Référentiel comptable d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III- Méthodes et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2020 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1.1- Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1.2- Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 7 mDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 7 mDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 7 mDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - * Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - * Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - * Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- * Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- * L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- * La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;

- * Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- * Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, le report des échéances dont la période varie entre trois et sept mois n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

1.3- Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1.4- Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020, en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08, ont été pris en compte au résultat de l'exercice.

1.5- Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011

1.5.1- Provision collective

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20 telle que modifiée par la circulaire de la BCT n°2021-01 du 11 janvier 2021, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ;
- Les taux de migration moyen du chaque groupe seront majorés par un taux Δ ;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 116 705 mDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 78 406 mDT constituée en 2019, une provision complémentaire nette de 38 299 mDT a été dotée au titre de l'année 2020.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2020 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2020, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Les agios réservés relatifs aux crédits rééchelonnés s'élevant à fin 2019 à 396 mDT ont été intégralement repris au cours de 2020.

1.6- Provisions additionnelles

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- * 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- * 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- * 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à la constitution d'un stock de provision de 248 156 mDT.

1.7- Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Les dispositions de cette circulaire demeurent applicables aux créances échues en 2017 et ce, en vertu de la circulaire de la BCT N°2017-05 du 24 Juillet 2017.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtee à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée ;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

Cette mesure n'est plus en vigueur.

L'application des dispositions de ladite circulaire a donné lieu à la constatation, des agios réservés, totalisant au 31 Décembre 2019 un montant de 25 671 mDT.

Au 31 décembre 2020, les agios réservés sur les créances relevant du secteur touristique des classes 0 et 1, s'élèvent à 24 197 mDT.

2- Portefeuille titres

2.1- Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont

les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

• Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

• Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement. Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Portefeuille d'investissement :

• Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

• Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

• Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

• Participation avec convention de rétrocession

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2.2- Règles d'évaluation du portefeuille-titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées. La juste valeur est la valeur probable de négociation est déterminée en retenant un ou plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors des transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices ; l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

• Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués via la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

• Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

• Titres d'investissement

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements primes et / ou reprises des décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

* Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ; et

* Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de rétrocession sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2020 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5.1- Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5.2- Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation destinés à la vente sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05 une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2020. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2020.

Rubrique Bilan	Actifs	Contre-valeur devises en mDT	Rubrique Bilan	Passifs	Contre-valeur devises en mDT
AC 01	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	362 992	PA 01	Banque Centrale, CCP	30 359
AC 02	Créances sur les établissements bancaires et financiers	136 743	PA 02	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	128 582
AC 03	Créances sur la clientèle	476 467	PA 03	Dépôts et avoirs de la clientèle	850 906
AC 07	Autres actifs	73 202	PA 04	Emprunts et ressources spéciales	70 014
			PA 05	Autres passifs	157 631
Total Actifs		1 049 404	Total Passifs		1 237 492

9- Règle de prise en compte des différences de change en devises

Les résultats de change latents découlant des différences de positions de change ont été convertis en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour de décembre 2020 et pris en compte dans le résultat à fin du mois de décembre 2020.

10- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

1- Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2020 un montant de 425 311 mDT contre 788 319 mDT au 31.12.2019 et se compose comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	45 967	54 723	(8 756)	(16%)
BCT, CCP & TGT	379 344	733 596	(354 252)	(48%)
Total	425 311	788 319	(363 008)	(46%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	45 972	54 728	(8 756)	(16%)
Provisions sur caisse en dinars	(5)	(5)	-	0%
Sous Total (1)	45 967	54 723	(8 756)	(16%)
BCT	379 489	733 686	(354 197)	(48%)
Provisions sur BCT	(184)	(140)	(44)	31%
Sous Total (2)	379 305	733 546	(354 241)	(48%)
CCP	42	53	(11)	(21%)
Provisions sur CCP	(3)	(3)	-	0%
Sous Total (3)	39	50	(11)	(22%)
Total	425 311	788 319	(363 008)	(46%)

Note 1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2020 un montant de 232 659 mDT contre 241 527 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	11 371	28 276	(16 905)	(60%)
Prêts aux établissements bancaires	145 375	109 988	35 387	32%
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	813	143	670	469%
Provisions sur les comptes des correspondants	-	-	-	0%
Total créances sur établissements bancaires	157 559	138 407	19 152	14%
Avoirs en compte sur les établissements financiers	4	26	(22)	(85%)
Prêts aux établissements financiers	73 783	101 612	(27 829)	(27%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 313	1 482	(169)	(11%)
Total créances sur établissements financiers	75 100	103 120	(28 020)	(27%)
Total	232 659	241 527	(8 868)	(4%)

Au 31/12/2020, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	124 641	16 459	16 459	-	157 559
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	11 371	-	-	-	11 371
Prêts aux établissements bancaires	112 457	16 459	16 459	-	145 375
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	813	-	-	-	813
Etablissements financiers	8 024	26 564	40 512	-	75 100
Avoirs en compte sur les établissements financiers	4	-	-	-	4
Prêts aux établissements financiers	6 707	26 564	40 512	-	73 783
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 313	-	-	-	1 313
Total	132 665	43 023	56 971	-	232 659

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
<u>Etablissements bancaires</u>	-	-	157 559	157 559
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	-	-	11 371	11 371
Prêts aux établissements bancaires	-	-	145 375	145 375
Provisions sur les correspondants	-	-	-	-
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	-	-	813	813
<u>Etablissements financiers</u>	-	36 045	39 055	75 100
Avoirs en compte sur les établissements financiers	-	-	4	4
Prêts aux établissements financiers	-	36 045	37 738	73 783
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	-	-	1 313	1 313
Total	-	36 045	196 614	232 659

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1-3. Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2020 et 2019 se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle (1)	1 070 700	1 026 180	44 520	4%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 362 612	4 145 132	217 480	5%
Crédits sur ressources spéciales (3)	569 747	556 588	13 159	2%
Total	6 003 059	5 727 900	275 159	5%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes débiteurs à la clientèle	1 034 565	990 205	44 360	4%
Créances rattachées / Comptes débiteurs de la clientèle	36 135	35 975	160	0%
Total	1 070 700	1 026 180	44 520	4%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	3 837 415	3 745 766	91 649	2%
Autres concours à la clientèle en devises	525 197	399 366	125 831	32%
Total	4 362 612	4 145 132	217 480	5%

Au 31.12.2020, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 297 millions de dinars contre 640 millions de dinars au 31.12.2019.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Créances sur ressources budgétaires	102 609	75 595	27 014	36%
Créances sur ressources extérieures	467 138	480 993	(13 855)	(3%)
Total	569 747	556 588	13 159	2%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 326 225	1 230 063	96 162	8%
Provisions au 31/12/N-1	358 828	397 111	(38 283)	(10%)
Dotation de l'exercice	39 980	74 284	(34 304)	(46%)
Reprise de l'exercice	(20 587)	(32 660)	12 073	(37%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	-	(79 907)	79 907	(100%)
Provisions au 31/12/N	378 221	358 828	19 393	5%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	248 156	210 530	37 626	18%
Total net des créances	699 848	660 705	39 143	6%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Montant brut des créances classées	1 326 225	1 230 063	96 162	8%
Montant brut des créances non classées	17 728	16 979	749	4%
Montant brut des créances touristiques non classées	206 498	220 912	(14 414)	(7%)
Agios réservés au 31/12/N-1	238 820	227 368	11 452	5%
Dotation aux agios réservés	71 457	72 632	(1 175)	(2%)
Reprise sur agios réservés sur créances touristiques	(1 474)	(13 100)	11 626	(89%)
Reprise sur agios réservés sur créances classées	(20 609)	(23 811)	3 202	(13%)
Reprise sur agios réservés sur créances rééchelonnés	(396)	-	(396)	100%
Reprise sur agios réservés sur créances radiées et cédées	-	(24 269)	24 269	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	287 798	238 820	48 978	21%

(6) La répartition des agios réservés par nature d'engagements se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Agios sur comptes débiteurs à la clientèle	139 604	106 506	33 098	31%
Agios sur autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	129 901	116 173	13 728	12%
Agios sur ressources extérieures	18 293	16 141	2 152	13%
Total net des agios réservés	287 798	238 820	48 978	21%

(7) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	7 703 319	7 308 481	394 838	5,4%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 326 225	1 230 063	96 162	7,8%
Total des engagements (b)	9 029 544	8 538 544	491 000	5,8%
Agios réservés affectés aux engagements classés	(263 141)	(212 300)	(50 841)	23,9%
Provisions affectées aux engagements par signature	(2 151)	(2 003)	(148)	7,4%
Provisions affectées aux engagements classés	(376 070)	(356 825)	(19 245)	5,4%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	(248 156)	(210 530)	(37 626)	17,9%
Total provisions et agios réservés (c)	(889 518)	(781 658)	(107 860)	13,8%
Taux de couvertures des engagements classés (c/a)	67,07%	63,55%	3,5%	5,5%
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	58,92%	55,94%	3,0%	5,3%
Taux des engagements classés (a/b)	14,69%	14,41%	0,3%	2,0%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	-	(396)	396	(100,0%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	(460)	(453)	(7)	1,5%
Agios réservés sur le secteur touristique courants	(24 197)	(25 671)	1 474	(5,7%)
Provisions collectives affectées aux engagements courants (Cir 2012-02)	(111 181)	(72 947)	(38 234)	52,4%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cément	(5 524)	(5 459)	(65)	1,2%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	(141 362)	(104 926)	(36 436)	34,7%
Total général des provisions et agios réservés (d)	(1 030 880)	(886 584)	(144 296)	16,3%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	11,42%	10,38%	1,0%	10,0%

Le stock de provisions et agios réservés se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	740 931	645 761	95 170	15%
Provisions sur créances classées	376 070	356 825	19 245	5%
Provisions collectives	111 181	72 947	38 234	52%
Provisions collectives affectées aux engagements courants de la relation Carthage Cement	5 524	5 459	65	1%
Provisions additionnelles (Cir 2013-21)	248 156	210 530	37 626	18%
Provisions sur engagements par signature	2 151	2 003	148	7%
Provisions sur engagements par signature	2 151	2 003	148	7%
Total provisions sur créances	743 082	647 764	95 318	15%
Agios réservés affectés aux engagements classés	263 141	212 300	50 841	24%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	460	453	7	2%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011-04)	-	396	(396)	(100%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant sur secteur touristique courant	24 197	25 671	(1 474)	(6%)
Total agios réservés	287 798	238 820	48 978	21%
Total général des provisions et agios réservés	1 030 880	886 584	144 296	16%

(8) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2020 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe / Nature d'engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	414 395	135 802	3 552	8 082	471 546	8 059	1 041 436
Escomptes	191 444	30 301	308	285	12 844	49	235 231
Crédit court terme	594 638	197 785	8 681	4 522	187 747	1 648	995 021
Crédit moyen et long terme	3 479 740	764 208	19 703	37 358	553 814	1 328	4 856 151
Engagements par signature	1 836 178	58 828	15	220	6 464	-	1 901 705
Total	6 516 395	1 186 924	32 259	50 467	1 232 415	11 084	9 029 544
Dont impayés	5 704	169 332	8 893	11 592	528 657	3 740	727 918

(9) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

Secteur d'activité	2 020	%	2 019	%
I - Agriculture	119 763	1,33%	112 897	1,32%
II - Industrie	2 075 214	22,98%	1 938 170	22,70%
Mine	24 755	0,27%	32 691	0,38%
Energie	79 237	0,88%	101 194	1,19%
Industrie agroalimentaire	400 439	4,43%	301 990	3,54%
Matériaux de construction	372 684	4,13%	316 904	3,71%
Industrie mécanique et électronique	305 979	3,39%	321 314	3,76%
Chimie et caoutchouc	411 337	4,56%	418 468	4,90%
Textile	20 534	0,23%	20 611	0,24%
Habillement et cuir	58 879	0,65%	56 376	0,66%
Bois, liège et ameublement	35 803	0,40%	35 294	0,41%
Papier, imprimerie et industries diverses	219 352	2,43%	199 559	2,34%
Bâtiment et travaux publics	146 215	1,62%	133 769	1,57%
III - Services	6 834 567	75,69%	6 487 477	75,98%
Transport et télécommunications	343 479	3,80%	328 555	3,85%
Tourisme	674 002	7,46%	611 713	7,16%
Commerce agroalimentaire	148 975	1,65%	154 812	1,81%
Commerce matériaux de construction	135 100	1,50%	154 632	1,81%
Commerce quincaillerie et assimilés	395 498	4,38%	422 104	4,94%
Commerce textile et cuir	108 694	1,20%	86 170	1,01%
Commerce divers	532 334	5,90%	526 992	6,17%
Santé	268 767	2,98%	269 571	3,16%
Finance	887 351	9,83%	867 850	10,16%
Loisirs et cultures	97 593	1,08%	81 138	0,95%
Particuliers	1 996 497	22,11%	1 892 754	22,17%
Promotion immobilière	859 734	9,52%	931 732	10,91%
Divers	386 543	4,28%	159 454	1,87%
Total	9 029 544	100%	8 538 544	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent 8,02% du total des engagements de la banque au 31.12.2020.

(10) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	1 070 700	-	-	-	1 070 700
Comptes débiteurs de la clientèle	1 034 565	-	-	-	1 034 565
Créances rattachées	36 135	-	-	-	36 135
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	310 648	862 649	2 139 052	1 050 261	4 362 612
Autres concours à la clientèle en dinars	188 302	767 002	1 949 520	932 591	3 837 415
Autres concours à la clientèle en devises	122 346	95 647	189 532	117 670	525 197
Crédits sur ressources spéciales	139 844	93 212	246 264	90 427	569 747
Créances sur ressources budgétaires	56 098	2 122	19 832	24 557	102 609
Créances sur ressources extérieures	83 746	91 090	226 432	65 870	467 138
Total	1 521 192	955 861	2 385 316	1 140 688	6 003 059

(11) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	17	1 070 683	1 070 700
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	17 142	4 345 467	4 362 612
Autres concours à la clientèle en dinars	-	17 142	3 820 270	3 837 415
Autres concours à la clientèle en devises	-	-	525 197	525 197
Crédits sur ressources spéciales	-	-	569 747	569 747
Créances sur ressources budgétaires	-	-	102 609	102 609
Créances sur ressources extérieures	-	-	467 138	467 138
Total	-	17 159	5 985 897	6 003 059

Note 1-4. Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2020 un solde de 135 191 mDT contre un solde de 257 741 mDT au 31.12.2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Titres de transaction	-	98 322	(98 322)	(100%)
Bons de trésor	-	98 322	(98 322)	(100%)
Titres de placement	135 191	159 419	(24 228)	(15%)
Titres à revenu fixe	122 439	145 650	(23 211)	(16%)
Bons de trésor	-	-	-	0%
Créances rattachées / Bons de trésor	-	8	(8)	(100%)
Emprunts Obligataires	118 523	139 934	(21 411)	(15%)
Créances rattachées / Emprunts obligataires	3 916	5 708	(1 792)	(31%)
Titres à revenu variable	12 752	13 769	(1 017)	(7%)
Actions cotées	16 355	16 991	(636)	(4%)
Provisions pour moins-value latente des actions	(3 603)	(3 222)	(381)	12%
Total	135 191	257 741	(122 550)	(48%)

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Au 31.12.2020, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 107 mDT contre 17 mDT au 31.12.2019.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Rubrique	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Bons de trésor	-	-	-	-	-
Titres de placement	-	-	8 049	127 142	135 191
Titres à revenu fixe	-	-	8 049	114 390	122 439
Bons de trésor	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	8 049	114 390	122 439
Titres à revenu variable	-	-	-	12 752	12 752
Actions	-	-	-	12 752	12 752
Total	-	-	8 049	127 142	135 191

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2020 et comparativement à 2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	16 355	16 991	(636)	(4%)
Provisions au 31/12/N-1	(3 222)	(1 355)	(1 867)	138%
Dotation de l'exercice	(1 147)	(2 205)	1 058	(48%)
Reprise de provisions	766	338	428	127%
Provisions au 31/12/N	(3 603)	(3 222)	(381)	12%
Total net des titres de placement	12 752	13 769	(1 017)	(7%)

Note 1-5. Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2020 un solde de 1 979 064 mDT contre 1 536 997 mDT au 31.12.2019. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Titres d'investissement (1)	1 717 062	1 286 111	430 951	34%
Titres de participation (2)	71 075	82 463	(11 388)	(14%)
Parts dans les entreprises associées (3)	151 725	129 040	22 685	18%
Parts dans les entreprises liées (4)	9 020	9 020	-	0%
Participation avec convention en rétrocession (5)	30 182	30 363	(181)	(1%)
Total	1 979 064	1 536 997	442 067	29%

Au 31.12.2020, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres d'investissement est établie à 62 mDT.

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Titres d'investissement hors fonds gérés	Titres d'investissements fonds gérés	Titres participatifs	Titres de participation	Part des entreprises associées	Part des entreprises liées	Participation avec convention en rétrocession	Total
Valeur brute au 31/12/2019	809 299	440 089	6 510	105 776	133 127	9 020	38 779	1 542 600
Montant restant à libérer	-	-	-	(7 759)	-	-	-	(7 759)
Créances rattachées	35 430	12 170	-	-	883	-	-	48 483
Provisions	(300)	(17 088)	-	(15 554)	(4 969)	-	(8 416)	(46 327)
Total net au 31/12/2019	844 429	435 171	6 510	82 463	129 041	9 020	30 363	1 536 997
Acquisitions/ Reclassements 2020	311 458	103 500	-	3 213	21 987	-	1 779	441 937
Cessions/ Réduction de capital 2020	-	-	-	(17 984)	-	-	-	(17 984)
valeur brute au 31/12/2020	1 120 757	543 589	6 510	91 005	155 114	9 020	40 558	1 966 553
Montant restant à libérer	-	-	-	(7 708)	-	-	-	(7 708)
Créances rattachées	38 400	25 237	-	-	3 497	-	-	67 134
Dotation	-	(270)	-	(1 109)	(1 920)	-	(1 959)	(5 258)
Reprise	-	227	-	4 441	3	-	-	4 671
Provisions	(300)	(17 131)	-	(12 222)	(6 886)	-	(10 376)	(46 914)
Total net au 31/12/2020	1 158 857	551 695	6 510	71 075	151 725	9 020	30 182	1 979 064

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Bons de trésor	1 158 857	844 429	314 428	37%
Bons de trésor	1 120 487	809 029	311 458	38%
Créances rattachées	38 370	35 400	2 970	8%
Obligations	-	-	-	0%
Obligations brutes	270	270	-	0%
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	0%
Créances rattachées	30	30	-	0%
Fonds gérés	551 695	435 172	116 523	27%
Encours brut des fonds gérés	543 589	440 089	103 500	24%
Provisions sur fonds gérés	(17 131)	(17 087)	(44)	0%
Créances rattachées	25 237	12 170	13 067	107%
Titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Montant brut des titres participatifs	6 510	6 510	-	0%
Créances rattachées / titres participatifs	-	-	-	0%
Total	1 717 062	1 286 111	430 951	34%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Titres de participation	91 005	105 776	(14 771)	(14%)
Provisions sur titres de participation	(12 222)	(15 554)	3 332	(21%)
Montant restant à libérer sur titres de participation	(7 708)	(7 759)	51	(1%)
Total	71 075	82 463	(11 388)	(14%)

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2020				31/12/2019			
		Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision	Montant Souscrit	Montant restant à libérer	Montant libéré	Provision
Titres cotés		14 486	-	14 486	(3 577)	18 629	-	18 629	(7 247)
PGH	0,43%	9 115	-	9 115	-	9 115	-	9 115	-
SIPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	2 000	(2 000)	2 000	-	2 000	(2 000)
HANNIBAL LEASE	1,85%	1 283	-	1 283	(633)	1 282	-	1 282	(575)
MIP	4,71%	973	-	973	(944)	973	-	973	(928)
EURO-CYCLES	0,57%	1 115	-	1 115	-	1 475	-	1 475	(527)
UADH	0,00%	-	-	-	-	3 784	-	3 784	(3 217)
Titres non cotés		76 519	7 708	68 811	(8 645)	87 147	7 759	79 388	(8 307)
BATAM	13,71%	5 490	-	5 490	(5 490)	5 490	-	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	3 300	-	3 300	(273)	3 300	-	3 300	(371)
FCPR AMEN CAPITAL 2	68,80%	3 268	-	3 268	-	4 060	-	4 060	(177)
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	10,00%	5 000	-	5 000	(272)	5 000	-	5 000	(157)
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	0,00%	-	-	-	-	12 322	-	12 322	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	11,72%	3 000	-	3 000	-	3 000	51	2 949	-
FCPR SWING	15,92%	4 000	-	4 000	-	4 000	-	4 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	(15)	1 500	-	1 500	(227)
ALTERMED APEF	7,38%	1 346	-	1 346	(109)	1 572	-	1 572	(109)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	19,85%	1 239	-	1 239	-	1 239	-	1 239	(19)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	(127)	1 003	-	1 003	(185)
PHENICIA SEED FUND	10,06%	826	-	826	(456)	826	-	826	(311)
FINACORP OBLIGATION SICAV	31,86%	1 098	-	1 098	-	1 098	-	1 098	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-	938	-	938	-
LA MARINE HAMMEMET SUD	3,59%	700	-	700	(232)	700	-	700	(335)
COTUNACE	3,22%	689	-	689	-	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	72,89%	1 904	-	1 904	(156)	1 904	-	1 904	(140)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	-	588	(156)	588	-	588	(170)
FCP SMART EQUITY 2	0,00%	-	-	-	-	500	-	500	-

FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT 2	2,00%	1 000	-	1 000	-	1 000	-	1 000	-
TAYSIR MICRO FINANCE	5,51%	661	-	661	-	661	-	661	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	1 980	-	1 980	-	1 980	-	1 980	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,12%	400	-	400	(194)	400	-	400	(199)
STEG ENERGIES RENOUVELABLES	8,00%	100	-	100	-	100	-	100	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	0,00%	-	-	-	-	-	-	-	(9)
STE Dev Exp Zarzis	5,02%	300	-	300	-	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	1 200	-	1 200	-	1 200	-	1 200	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	11,89%	200	-	200	-	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	311	-	311	-	279	-	279	-
FCP MAC EQUILIBRE	33,82%	914	-	914	(66)	914	-	914	(39)
S T H Djerba	0,00%	193	-	193	(193)	193	-	193	(193)
S.O.D.I.N.O	0,26%	100	-	100	(51)	100	-	100	(40)
SAGES	15,10%	76	-	76	(31)	76	-	76	(31)
FCP MAC Horizon 2022	11,53%	1 984	-	1 984	(105)	1 984	-	1 984	-
FCP VALEURS INSTITUTIONNELLES	6,67%	2 344	-	2 344	(179)	2 344	-	2 344	-
FCP MAC EL HOUDA	13,92%	113	-	113	(5)	113	-	113	(2)
FCP AFRICAMEN	33,33%	10 000	7 708	2 292	-	10 000	7 708	2 292	-
FCP AMEN SELECTION	71,66%	1 001	-	1 001	(149)	1 001	-	1 001	(98)
FCPR AMEN CAPITAL 3	43,01%	10 000	-	10 000	(383)	10 000	-	10 000	-
FIDELITY SICAV PLUS	3,16%	5 651	-	5 651	-	2 470	-	2 470	-
AUTRES	-	49	-	49	(3)	50	-	50	(5)
Total		91 005	7 708	83 297	(12 222)	105 776	7 759	98 017	(15 554)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Part dans les entreprises associées	155 114	133 127	21 987	17%
Créances rattachées	3 498	883	2 615	296%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(6 887)	(4 970)	(1 917)	39%
Total	151 725	129 040	22 685	18%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2020	Provision 31/12/2020	31/12/2019	Provision 31/12/2019
<u>Titres cotés</u>		43 503	-	43 502	-
TUNISIE LEASING & FACTORING	35,99%	43 503	-	43 502	-
<u>Titres non cotés</u>		111 611	(6 887)	89 625	(4 970)
MAGHREB LEASING ALGERIE	47,10%	62 882	-	46 448	-
TLG FINANCE	23,63%	12 211	(6 500)	12 211	(4 581)
AMEN SANTE	19,00%	18 314	(93)	15 983	(93)
EL IMRANE	20,00%	1 400	-	1 400	-
HAYETT	25,00%	3 013	-	3 013	-
EL KAWARIS	20,00%	660	-	660	-
TUNISYS	20,00%	300	-	300	-
SUNAGRI	27,00%	216	(216)	216	(216)
TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	29,80%	1	-	1	-
SICAV AMEN	0,18%	146	(78)	146	(80)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136	-
AMEN PREMIERE	0,11%	74	-	74	-
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	30,00%	7 938	-	5 516	-
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	3 330	-	2 531	-
AMEN ALLIANCE SICAV	1,17%	990	-	990	-
Total		155 114	(6 887)	133 127	(4 970)

Aucun transfert n'a eu lieu au cours de l'exercice 2020 entre les titres.

Les parts dans les entreprises associées sont totalement libérées au 31.12.2020.

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Part dans les entreprises liées	9 020	9 020	-	0%
Montant restant à libérer sur parts des entreprises associées	-	-	-	0%
Créances rattachées	-	-	-	0%
Provisions sur parts dans les entreprises liées	-	-	-	0%
Total	9 020	9 020	-	0%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Description	% de détention	31/12/2020	Provision 31/12/2020	31/12/2019	Provision 31/12/2019
AMEN PROJECT	53,01%	125	-	125	-
SOGEREC	99,97%	4 297	-	4 297	-
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	51,00%	300	-	300	-
AMEN INVEST	63,30%	1 494	-	1 494	-
STE GEST IMMO	99,77%	299	-	299	-
Total		9 020	-	9 020	-

Les parts dans les entreprises liées sont totalement libérées au 31.12.2020.

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Part avec convention en rétrocession	40 558	38 779	1 779	5%
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(10 376)	(8 416)	(1 960)	23%
Total	30 182	30 363	(181)	(1%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue %	Capitaux propres 2020	Résultat net 2020
SICAR AMEN	Amen Bank	SICAR	88,20%	16 568	3 153
LE RECOUVREMENT	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	3 316	536
AMEN PROJECT	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	264	34
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	99,97%	5 214	389
AMEN CAPITAL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	51,00%	2 145	522
AMEN FINANCE COMPANY "AFC"	Amen Bank	Société de participation	0,00%	-	-
AMEN INVEST	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Intermédiaire en Bourse	63,30%	3 502	245
STE GEST IMMO	Avenue mesk elil chott meriem akouda Sousse	Gestion immobilière	99,77%	-	-
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	124 Avenue de la liberté, 1002, Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	0,00% (*)	(51)	3

(*)La banque détient indirectement 99,90% du capital de la société "Amen Corporatif Finance" à travers sa filiale Amen capital ce qui nous permet de la classer en tant qu'entreprise filiale.

Note 1-6.Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2020 un solde de 208 163 mDT contre un solde de 188 436 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 368	1 656	(288)	(17%)
Immobilisations incorporelles	10 769	10 416	353	3%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(9 217)	(8 576)	(641)	7%
Provisions sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	0%
Immobilisations corporelles	204 469	183 462	21 007	11%
Immobilisations corporelles	286 189	259 424	26 765	10%
Amortissement des immobilisations corporelles	(81 523)	(75 765)	(5 758)	8%
Provisions sur immobilisations corporelles	(197)	(197)	-	0%
Immobilisations encours	2 326	3 318	(992)	(30%)
Immobilisations encours	2 326	3 318	(992)	(30%)
Total	208 163	188 436	19 727	10%

Aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtées à être cédées totalisent au 31.12.2020 un montant de 73 371 mDT

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et de cessions, se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATION ARRETE AU 31/12/2020

Description	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisition	Cession / Transfert	Valeur Brute au 31/12/2020	Amort / Provision Cumul au 31/12/2019	Dotation	Reprise /Sortie	Amort Cumul au 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
1) Immobilisation Incorporelles	10 416	353	-	10 769	(8 760)	(641)	-	(9 401)	1 368
Fonds de commerce	184	-	-	184	(184)	-	-	(184)	-
Logiciels	9 267	353	-	9 620	(7 789)	(601)	-	(8 390)	1 230
Droit au bail	965	-	-	965	(787)	(40)	-	(827)	138
2) Immobilisations Corporelles	259 424	30 829	(4 064)	286 189	(75 962)	(6 727)	969	(81 720)	204 469
<u>Immobilisation d'exploitation</u>	<u>138 399</u>	<u>4 241</u>	<u>-</u>	<u>142 640</u>	<u>(38 435)</u>	<u>(3 198)</u>	<u>-</u>	<u>(41 633)</u>	<u>101 007</u>
Terrains d'exploitation	40 037	2 238	-	42 275					42 275
Bâtiments	69 343	19	-	69 362	(17 912)	(1 385)	-	(19 297)	50 065
Aménagements de bâtiments	29 019	1 984	-	31 003	(20 523)	(1 813)	-	(22 336)	8 667
<u>Immobilisation hors exploitation</u>	<u>77 653</u>	<u>24 001</u>	<u>(3 261)</u>	<u>98 393</u>	<u>(4 944)</u>	<u>(363)</u>	<u>-</u>	<u>(5 307)</u>	<u>93 086</u>
Bâtiments	77 653	24 001	(3 261)	98 393	(4 944)	(363)	-	(5 307)	93 086
Mobiliers de bureau	8 414	1 127	(456)	9 085	(5 996)	(758)	456	(6 298)	2 787
Matériels de transport	4 693	-	(217)	4 476	(3 196)	(569)	217	(3 548)	928
Matériels informatique	13 245	836	(102)	13 979	(9 908)	(989)	268	(10 629)	3 350
Machines DAB	7 662	257	-	7 919	(6 114)	(320)	-	(6 434)	1 485
Coffres forts	2 481	59	(28)	2 512	(1 821)	(83)	28	(1 876)	636
Autres immobilisations	6 877	308	-	7 185	(5 548)	(447)	-	(5 995)	1 190
3) Immobilisations encours	3 318	1 773	(2 765)	2 326	-	-	-	-	2 326
Immobilisations corporelles encours	3 015	1 773	(2 765)	2 023	-	-	-	-	2 023
Immobilisations incorporelles encours	303	-	-	303	-	-	-	-	303
Total	273 158	32 955	(6 829)	299 284	(84 722)	(7 368)	969	(91 121)	208 163

Note 1-7. Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2020 un montant de 194 124 mDT contre un montant de 210 993 mDT et se détaillant comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	42 050	41 998	52	0%
<u>Comptes d'attente</u>	<u>23 599</u>	<u>19 901</u>	<u>3 698</u>	<u>19%</u>
Comptes d'attente de la salle de marché	5 512	4 595	917	20%
Comptes d'attente de la compensation	8 247	9 489	(1 242)	(13%)
Autres comptes d'attente	9 840	5 817	4 023	69%
<u>Comptes de régularisation</u>	<u>18 451</u>	<u>22 097</u>	<u>(3 646)</u>	<u>(17%)</u>
Autres	152 074	168 995	(16 921)	(10%)
Stock en matières, fournitures et timbres	61	175	(114)	(65%)
Etat, impôts et taxes	15 405	18 322	(2 917)	(16%)
Allocations familiales	365	276	89	32%
Dépôts et cautionnements	102	87	15	18%
Opérations avec le personnel	84 500	80 704	3 796	5%
Débiteurs divers	45 903	63 552	(17 649)	(28%)
Créances sur l'Etat	646	773	(127)	(16%)
Autres	5 092	5 106	(14)	(0%)
Total	194 124	210 993	(16 869)	(8%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(15 870)	(16 531)	661	(4%)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	(7 331)	-	0%
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 245)	(7 922)	677	(9%)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 294)	(1 278)	(16)	1%
Provisions sur autres comptes de la rubrique AC7	(17 334)	(17 325)	(9)	0%
Provisions sur opérations avec le personnel	(692)	(693)	1	(0%)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	(1 295)	-	0%
Provisions sur autres comptes	(15 347)	(15 337)	(10)	0%
Total	(33 204)	(33 856)	652	(2%)

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit :

Description	31/12/2019	Dotation	Reprise	31/12/2020
Provisions sur comptes d'attente et de régularisation	(16 531)	(19)	680	(15 870)
Provisions sur comptes d'attente de la salle de marché	(7 331)	-	-	(7 331)
Provisions sur comptes d'attente de la compensation	(7 922)	(3)	680	(7 245)
Provisions sur autres comptes d'attente	(1 278)	(16)	-	(1 294)
Provisions sur autres comptes	(17 325)	(10)	1	(17 334)
Provisions sur opérations avec le personnel	(693)	-	1	(692)
Provisions sur débiteurs divers	(1 295)	-	-	(1 295)
Provisions sur autres comptes	(15 337)	(10)	-	(15 347)
Total	(33 856)	(29)	681	(33 204)

2- Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2-1. Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2020, cette rubrique accuse un solde de 764 816 mDT enregistrant ainsi une baisse de 301 861 mDT par rapport au 31.12.2019.

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Comptes débiteurs auprès de la BCT	30 388	37	30 351	82030%
Emprunts auprès de la BCT Dinars	730 000	1 066 640	(336 640)	(32%)
Dettes rattachées aux emprunts auprès de la BCT	4 428	-	4 428	100%
Total	764 816	1 066 677	(301 861)	(28%)

Note 2-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2020 un solde de 259 044 mDT contre un solde de 232 846 mDT au 31.12.2019 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	248 326	213 566	34 760	16%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	10 718	19 280	(8 562)	(44%)
Total	259 044	232 846	26 198	11%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Avoirs sur établissements bancaires	83 560	72 073	11 487	16%
Emprunts auprès des établissements bancaires	164 766	141 493	23 273	16%
Dépôts et avoirs sur les établissements bancaires	248 326	213 566	34 760	16%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	248 326	-	-	-	248 326
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	83 560	-	-	-	83 560
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	50 000	-	-	-	50 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	113 779	-	-	-	113 779
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	987	-	-	-	987
Etablissements financiers	10 718	-	-	-	10 718
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	10 718	-	-	-	10 718
Total	259 044	-	-	-	259 044

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	248 326	248 326
Dépôts et avoirs des établissements financiers	-	-	10 718	10 718
Total	-	-	259 044	259 044

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2020 un solde de 5 861 002 mDT contre un solde de 5 559 635 mDT au 31.12.2019 et se décomposent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dépôts à vue	1 821 946	1 550 617	271 329	17%
Autres Dépôts et avoirs de la clientèle	4 039 056	4 009 017	30 039	1%
<u>Epargne</u>	<u>1 879 072</u>	<u>1 559 075</u>	<u>319 997</u>	<u>21%</u>
<u>Dépôts à terme</u>	<u>2 056 649</u>	<u>2 330 392</u>	<u>(273 743)</u>	<u>(12%)</u>
Dépôts à terme en dinars	1 874 689	2 033 663	(158 974)	(8%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en dinars	15 238	13 574	1 664	12%
Dépôts à terme en devises	165 948	281 798	(115 850)	(41%)
Dettes rattachées sur Dépôts à terme en devises	774	1 357	(583)	(43%)
<u>Autres sommes dues à la clientèle</u>	<u>103 335</u>	<u>119 550</u>	<u>(16 215)</u>	<u>(14%)</u>
Total	5 861 002	5 559 635	301 367	5%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	< ou = 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 821 946	-	-	-	-	1 821 946
Epargne	1 879 072	-	-	-	-	1 879 072
Dépôts à terme	1 183 546	693 834	163 257	-	-	2 040 637
Autres sommes dues à la clientèle	103 335	-	-	-	-	103 335
Dettes rattachées	16 012	-	-	-	-	16 012
Total	5 003 911	693 834	163 257	-	-	5 861 002

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 563	49 375	1 768 008	1 821 946
Epargne	-	-	1 879 072	1 879 072
Dépôts à terme	1 165	55 699	1 983 773	2 040 637
Autres sommes dues à la clientèle	-	85	103 250	103 335
Dettes rattachées	-	79	15 933	16 012
Total	5 728	105 239	5 750 035	5 861 002

Note 2-4. Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 968 332 mDT contre 875 676 mDT au 31.12.2019 se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Emprunts matérialisés	311 564	225 981	85 583	38%
Ressources spéciales	656 768	649 695	7 073	1%
Total	968 332	875 676	92 656	11%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Emprunts matérialisés	302 395	217 747	84 648	39%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	9 169	8 234	935	11%
Total	311 564	225 981	85 583	38%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2020 se détaille comme suit :

Emprunts	Capital initial	Taux	Date d'émission	Date d'échéance	Encours au 31/12/2019	Remboursements / Emissions	Encours au 31/12/2020
Emprunts subordonnés	630 000				216 247	85 148	301 395
Amen Bank 2008 catégorie A	20 000	6,50%	01/05/2008 - 21/05/2023		5 333	(1 334)	3 999
Amen Bank 2008 catégorie B	20 000	7,00%	01/05/2008 - 21/05/2028		9 000	(1 000)	8 000
Amen Bank 2009 catégorie A	30 000	5,45%	30/09/2009 - 30/09/2024		9 990	(2 001)	7 989
Amen Bank 2009 catégorie B	30 000	TMM+0,85%	30/09/2009 - 30/09/2024		9 990	(2 001)	7 989
Amen Bank 2010	80 000	TMM+0,85%	01/08/2010 - 31/08/2025		31 976	(5 336)	26 640
Amen Bank 2011 catégorie A	40 500	6,10%	26/09/2011 - 25/09/2021		8 100	(4 050)	4 050
Amen Bank 2011 catégorie B	9 500	TMM+1%	27/09/2011 - 25/09/2021		1 900	(950)	950
Amen Bank 2012 catégorie B	40 000	TMM+1,3%	26/09/2012 - 17/09/2022		12 000	(4 000)	8 000
Amen Bank 2012 catégorie A	10 000	6,25%	27/09/2012 - 17/09/2022		3 000	(1 000)	2 000
Amen Bank 2014 catégorie A (taux fixe)	38 800	7,35%	28/02/2015 - 27/02/2022		7 760	(7 760)	-
Amen Bank 2014 catégorie B (taux fixe)	20 700	7,40%	28/02/2015 - 27/02/2022		12 420	(4 140)	8 280
Amen Bank 2014 catégorie A (taux variable)	500	TMM+1,9%	28/02/2015 - 27/02/2020		100	(100)	-
Amen Bank 2016 Catégorie A	46 655	7,45%	27/09/2016 - 21/11/2021		18 662	(9 331)	9 331
Amen Bank 2016 Catégorie B	23 345	7,50%	27/09/2016 - 21/11/2023		18 676	(4 669)	14 007
Amen Bank 2017-1 Catégorie A	23 900	7,40%	22/03/2017 - 30/04/2022		14 340	(4 780)	9 560
Amen Bank 2017-1 Catégorie B	3 000	7,55%	22/03/2017 - 30/04/2024		3 000	(600)	2 400
Amen Bank 2017-1 Catégorie C	13 100	7,70%	22/03/2017 - 30/04/2024		13 100	-	13 100
AMEN BANK 2017-2 Catégorie A	750	7,50%	25/10/2017 au 25/12/2022		450	(150)	300
AMEN BANK 2017-2 Catégorie B	7 000	7,55%	25/10/2017 au 25/12/2022		4 200	(1 400)	2 800
AMEN BANK 2017-2 Catégorie C	1 250	7,75%	25/10/2017 au 25/12/2024		1 250	(250)	1 000
AMEN BANK 2017-2 Catégorie D	14 500	7,95%	25/10/2017 au 25/12/2024		14 500	-	14 500
AMEN BANK 2017-2 Catégorie E	16 500	7,98%	25/10/2017 au 25/12/2024		16 500	-	16 500
AMEN BANK 2020-2 Catégorie A	13 500	9,50%	23/12/2020 au 23/09/2025		-	13 500	13 500
AMEN BANK 2020-2 catégorie B	26 500	9,75%	23/12/2020 au 23/09/2025		-	26 500	26 500
AMEN BANK 2020-3 catégorie A	11 100	9,00%	12/02/2021 au 12/02/2026		-	11 100	11 100
AMEN BANK 2020-3 catégorie B	52 730	9,20%	12/02/2021 au 12/02/2026		-	52 730	52 730
AMEN BANK 2020-3 catégorie C	36 170	9,40%	12/02/2021 au 12/02/2028		-	36 170	36 170
Emprunts sous seing privé	5 000				1 500	(500)	1 000
Emprunt sous seing privé	5 000	TMM+2%			1 500	(500)	1 000
Total	635 000				217 747	84 648	302 395

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Ressources budgétaires	51 433	24 136	27 297	113%
Ressources extérieures	605 335	625 559	(20 224)	(3%)
Total	656 768	649 695	7 073	1%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	527 408	564 276	(36 868)	(7%)
Ligne BIRD	795	795	-	0%
Ligne ITALIENNE	5 938	4 571	1 367	30%
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	8 516	11 743	(3 227)	(27%)
Ligne CFD restructuration financière	1 359	2 533	(1 174)	(46%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICRO & PME	2 655	3 798	(1 143)	(30%)
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	765	25 917	(25 152)	(97%)
Ligne AFD HOTELLERIE	19 406	274 547	(255 141)	(93%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	186 020	-	186 020	100%
Ligne Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)	-	42 508	(42 508)	(100%)
Ligne BM EFFICACITE ENERGETIQUE	40 413	2 857	37 556	1315%
Ligne BAD-MPME	2 143	14 463	(12 320)	(85%)
Ligne SANAD	54 037	1 220	52 817	4329%
Ligne FADES	16 418	16 471	(53)	(0%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DES MPM ENTREPRISES II	5 000	5 000	-	0%
Ligne AFD-IMF	46 928	46 928	-	0%
LIGNE DE CREDIT AFD-SUNREF TF	33 265	17 175	16 090	94%
LIGNE DE CREDIT BAD LT FY2019	93 750	93 750	-	0%
LIGNE DE CREDIT KfW FY2020	10 000	-	10 000	100%
Lignes extérieures en devises	70 014	57 466	12 548	22%
Ligne en EURO	70 012	57 464	12 548	22%
Ligne KfW en EURO	2	2	-	0%
Total	597 422	621 742	(24 320)	(4%)
Dettes rattachées	7 913	3 817	4 096	107%
Total	605 335	625 559	(20 224)	(3%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois & moins d'un an	Plus d'un an & moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	265 281	46 051	78	154	311 564
Emprunts matérialisés	256 112	46 051	78	154	302 395
Dettes rattachées	9 169	-	-	-	9 169
Ressources extérieures	18 311	94 872	346 690	145 462	605 335
Ressources extérieures en dinars	9 288	90 989	282 134	144 997	527 408
Ressources extérieures en devises	1 110	3 883	64 556	465	70 014
Dettes rattachées	7 913	-	-	-	7 913
Ressources budgétaires	1 795	3 249	21 832	24 557	51 433
Ressources budgétaires	1 618	3 249	21 832	24 557	51 256
Dettes rattachées	177	-	-	-	177
Total	285 387	144 172	368 600	170 173	968 332

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	1 259	40 527	269 778	311 564
Ressources budgétaires	-	-	51 433	51 433
Ressources extérieures	-	-	605 335	605 335
Total	1 259	40 527	926 546	968 332

Note 2-5. Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2020 et au 31.12.2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Provisions sur engagements par signature	2 151	2 003	148	7%
Autres provisions pour passifs et charges	8 109	4 699	3 410	73%
Provisions pour passifs et charges	10 260	6 702	3 558	53%
Comptes d'attente et de régularisation	200 166	195 829	4 337	2%
Comptes d'attente	6 946	5 109	1 837	36%
Créditeurs divers	145 302	153 448	(8 146)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	65 613	73 932	(8 319)	(11%)
Dépôts du personnel	6 522	5 524	998	18%
Charges à payer	73 167	73 992	(825)	(1%)
Etat, impôts et taxes	43 550	33 667	9 883	29%
Autres	4 368	3 605	763	21%
Total autres passifs	210 426	202 531	7 895	4%

Le détail de la rubrique autres provisions pour passifs et charges se détail comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Provision pour risques et charges	5 500	2 090	3 410	163%
Provision pour montants consignés	2 609	2 609	-	0%
Total autres passifs	8 109	4 699	3 410	73%

3- Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 1 113 951 mDT au 31.12.2020 enregistrant ainsi une augmentation de 99 403 mDT par rapport au 31.12.2019.

Cette augmentation provient de :

* Des mouvements sur fonds social et de retraite pour 256 mDT ;

* Du résultat arrêté au 31.12.2020 pour 99 659 mDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Rés à Rég Special et réinvst	Reserves extra-ordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite (*)	Ecart de réévaluation (**)	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Solde au 31/12/2019	132 405	13 240	556 327	-	120 979	45 983	423	26	145 165	1 014 548
Affectation du résultat 2019	-	-	103 500	-	-	4 600	-	37 065	(145 165)	-
Distributions de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital en numéraire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements et autres variations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur fonds social	-	-	-	-	-	(256)	-	-	-	(256)
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	-	99 659	99 659
Solde au 31/12/2020	132 405	13 240	659 827	-	120 979	50 327	423	37 091	99 659	1 113 951

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2020 :

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 48 773 mDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 1 554 mDT

(**) Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 mDT.

Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 767 961 mDT contre 767 594 mDT au terme de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Cautions	720 961	718 193	2 768	0%
Avals	37 144	41 367	(4 223)	(10%)
Autres garanties données	9 856	8 034	1 822	23%
Total	767 961	767 594	367	0%

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Cautions en faveur des banques	502 689	504 161	(1 472)	(0%)
Cautions en faveur de la clientèle	218 272	214 032	4 240	2%
Total	720 961	718 193	2 768	0%

L'encours des avals se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	-	-	-	0%
Avals en faveur de la clientèle	37 144	41 367	(4 223)	(10%)
Total	37 144	41 367	(4 223)	(10%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Cautions en faveur des banques	-	-	502 689	502 689
Cautions en faveur de la clientèle	-	24 963	193 309	218 272
Total	-	24 963	695 998	720 961

Note 4-2. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 201 896 mDT au 31.12.2019 à 191 607 mDT au 31.12.2020 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Crédits documentaires Import	150 320	163 231	(12 911)	(8%)
Crédits documentaires Export	41 287	38 665	2 622	7%
Total	191 607	201 896	(10 289)	(5%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	474	149 846	150 320
Crédits documentaires Export	-	-	41 287	41 287
Total	-	474	191 133	191 607

Note 4-3. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2020 comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Effets refinançables données en garantie	435 006	643 751	(208 745)	(32%)
BTA données en garantie	271 321	386 168	(114 847)	(30%)
Emprunt national donné en garantie	25 000	43 000	(18 000)	(42%)
Total	731 327	1 072 919	(341 592)	(32%)

Note 4-4. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31.12.2020 à 949 843 mDT et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Engagements de financement donnés	942 135	839 550	102 585	12%
<i>Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés</i>	-	4 715	(4 715)	(100%)
<i>Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués</i>	892 776	787 805	104 971	13%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	157 423	430 214	(272 791)	(63%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	7 732	66 285	(58 553)	(88%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	28 273	39 383	(11 109)	(28%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	699 348	251 923	447 425	178%
<i>Autorisation des crédits par carte</i>	49 359	47 030	2 329	5%
Engagements sur Titres	7 708	7 950	(242)	(3%)
<i>Participations non libérées</i>	7 708	7 950	(242)	(3%)
<i>Titres à recevoir</i>	-	-	-	0%
<i>Titres à livrer</i>	-	-	-	0%
Total	949 843	847 500	102 343	12%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit :

Rubrique	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	25 219	916 916	942 135
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	-	-
Engagements de financement donnés	-	25 219	867 557	892 776
Autorisation de crédits par carte	-	-	49 359	49 359
Engagements sur titres	-	-	7 708	7 708
Participation non libérées	-	-	7 708	7 708
Titres à recevoir	-	-	-	-
Titres à livrer	-	-	-	-
Total	-	25 219	924 624	949 843

Note 4-5.Engagement de Financement reçus

Les engagements de financement reçus accusent un solde nul au 31.12.2020 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Engagements de financement reçus	-	419	(419)	(100%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	0%
Auprès des établissements financiers	-	419	(419)	(100%)
Auprès des assurances	-	-	-	0%
Auprès de la clientèle	-	-	-	0%
Total	-	419	(419)	(100%)

Note 4-6.Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2020 à 3 870 844 mDT contre 3 900 341 mDT au terme de l'exercice 2019. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	231 341	176 908	54 433	31%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	204 374	216 116	(11 742)	(5%)
Garanties reçues de la clientèle	3 435 129	3 507 317	(72 188)	(2%)
Total	3 870 844	3 900 341	(29 497)	(1%)

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2020 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe	Garanties réelles	Garanties reçues de l'Etat	Garanties reçues / Etab. bancaires	Actifs financiers	Garanties reçues / assurances	Autres	Total des garanties reçues
Classe 0	1 752 319	188 802	201 911	72 491	1 834	5 661	2 223 018
Classe 1	880 811	17 272	469	10 508	125	83	909 268
Classe 2	26 383	4 171	-	-	-	-	30 554
Classe 3	43 919	3 050	-	18	-	-	46 987
Classe 4	633 490	18 046	-	2 500	35	606	654 677
Classe 5	6 340	-	-	-	-	-	6 340
Total	3 343 262	231 341	202 380	85 517	1 994	6 350	3 870 844

Note 4-7 Opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2020 s'élève à (12 527) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Devises vendues au comptant à livrer	(49 715)	(229 266)	179 551	(78%)
Devises achetées au comptant à recevoir	37 188	124 855	(87 667)	(70%)
Total	(12 527)	(104 411)	91 884	(88%)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2020 s'élève à (122 972) mDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Devises vendues à terme à livrer	(322 428)	(402 988)	80 560	(20%)
Devises achetées à terme à recevoir	199 456	188 572	10 884	6%
Total	(122 972)	(214 416)	91 444	(43%)

5- Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 5-1. Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2020 un montant de 601 140 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	19 017	18 345	672	4%
Opérations avec la clientèle	547 499	591 589	(44 090)	(7%)
Autres intérêts et revenus assimilés	34 624	35 686	(1 062)	(3%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	28 201	28 027	174	1%
Commissions à caractère d'intérêt	6 423	7 659	(1 236)	(16%)
Total	601 140	645 620	(44 480)	(7%)

Note 5-2. Commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 111 130 mDT en 2019 à 113 811 mDT en 2020. Cette variation est détaillée comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue et autres moyens de paiement	71 740	69 678	2 062	3%
Opérations sur placement et titres	2 165	1 823	342	19%
Opérations de change	1 368	1 747	(379)	(22%)
Opérations de commerce extérieur	3 979	4 428	(449)	(10%)
Gestion, étude et engagement	10 818	9 562	1 256	13%
Opérations monétiques et de banque directe	18 911	19 518	(607)	(3%)
Bancassurance	3 181	2 294	887	39%
Banque d'affaires	-	10	(10)	(100%)
Autres commissions	1 649	2 070	(421)	(20%)
Total	113 811	111 130	2 681	2%

Note 5-3. Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2020 et 2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	3 690	2 886	804	28%
Gains nets sur titres de placement	8 420	8 393	27	0%
Gains nets sur opérations de change	27 334	44 160	(16 826)	(38%)
Total	39 444	55 439	(15 995)	(29%)

Les gains nets sur titres de transaction se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Plus-values de cession sur titres de transaction	3 690	2 886	804	28%
Moins-values de cession des titres de transaction	-	-	-	0%
Total	3 690	2 886	804	28%

Les gains nets sur titres de placement se détaillent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	8 608	7 660	948	12%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	3	(3 106)	3 109	(100%)
Intérêts et revenus assimilés sur les emprunts obligataires de placement	8 605	10 766	(2 161)	(20%)
Titres de placement à revenu variable	(188)	733	(921)	(126%)
Dividendes sur les titres de placement	236	662	(426)	(64%)
Plus-values de cession	666	2 270	(1 604)	(71%)
Moins-values de cession des titres de placement	(709)	(331)	(378)	114%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 147)	(2 205)	1 058	(48%)
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	766	337	429	127%
Total	8 420	8 393	27	0%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	1 689	2 293	(604)	(26%)
Gain net sur opérations de change en compte	25 533	41 806	(16 273)	(39%)
Autres résultats nets de change	112	61	51	84%
Total	27 334	44 160	(16 826)	(38,1%)

Note 5-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2020 un montant de 102 083 mDT contre 95 912 mDT en 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	85 016	74 975	10 041	13%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	1 526	3 515	(1 989)	(57%)
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises liées	3 799	2 487	1 312	53%
Dividendes et revenus assimilés sur entreprises associées et co-entreprises	9 181	14 083	(4 902)	(35%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec convention de rétrocession	2 561	852	1 709	201%
Total	102 083	95 912	6 172	6%

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor	68 945	64 317	4 628	7%
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	15 561	10 126	5 435	54%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires et titres participatifs	510	532	(22)	(4%)
Total	85 016	74 975	10 041	13%

Note 5-5. Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2020 un montant de 445 716 mDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées	(410 211)	(435 075)	24 864	(6%)
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	(79 682)	(103 059)	23 377	(23%)
Opérations avec la clientèle	(296 256)	(300 306)	4 050	(1%)
Emprunts et ressources spéciales	(34 273)	(31 710)	(2 563)	8%
Autres Intérêts et charges	(35 505)	(55 628)	20 123	(36%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	(13 821)	(35 428)	21 607	(61%)
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	(21 684)	(20 200)	(1 484)	7%
Total	(445 716)	(490 703)	44 987	(9%)

Note 5-6. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2020 un montant de 99 746 mDT, enregistrant une hausse de 13 682 mDT par rapport à l'exercice 2019. Son détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dotations aux provisions sur créances douteuses	(39 980)	(74 284)	34 304	(46%)
Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	(38 299)	(3 722)	(34 577)	929%
Dotations aux provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	(53 516)	(63 475)	9 959	(16%)
Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	(75)	(133)	58	(44%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(3 410)	(500)	(2 910)	582%
Dotations aux provisions sur congés payés	-	(2 538)	2 538	(100%)
Total dotations	(135 280)	(144 652)	9 372	(6%)
Pertes sur créances	(3 905)	(104 341)	100 436	(96%)
Total dotations et pertes sur créances	(139 185)	(248 993)	109 808	(44%)
Reprises de provisions sur créances douteuses	20 587	32 660	(12 073)	(37%)
Reprises de provisions sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21	15 891	23 894	(8 003)	(33%)
Reprises de provisions sur créances cédées et radiées	-	79 907	(79 907)	(100%)
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et de passifs	683	999	(316)	(32%)
Reprises de provisions sur congés payés	1 903	-	1 903	100%
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	-	24 269	(24 269)	(100%)
Total Reprises	39 064	161 729	(122 665)	(76%)
Recouvrement des créances radiées	375	1 200	(825)	(69%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	39 439	162 929	(123 490)	(76%)
Total	(99 746)	(86 064)	(13 682)	16%

Note 5-7. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2020 un montant de 3 288 mDT, enregistrant une variation de 3 164 mDT par rapport à l'exercice 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	(5 258)	(7 740)	2 482	(32%)
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	4 671	3 777	894	24%
Moins-value sur cession sur titres d'investissement	(3 055)	(1 083)	(1 972)	182%
Plus-value sur cession sur titres d'investissement	354	7 546	(7 192)	(95%)
Pertes sur titres d'investissement	-	(2 624)	2 624	(100%)
Total	(3 288)	(124)	(3 164)	2552%

Note 5-8.Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2020 un montant de 166 109 mDT, en hausse de 7 234 mDT par rapport à 2019. Leur détail se présente comme suit :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Frais du personnel	(115 765)	(109 669)	(6 096)	6%
Rémunération du personnel	(87 843)	(82 595)	(5 248)	6%
Charges sociales	(21 473)	(19 386)	(2 087)	11%
Impôts sur salaires	(1 907)	(1 761)	(146)	8%
Autres charges liées au personnel	(4 542)	(5 927)	1 385	(23%)
Charges générales d'exploitation	(41 289)	(40 158)	(1 131)	3%
Frais d'exploitation non bancaires	(11 971)	(11 772)	(199)	2%
Autres charges d'exploitation	(29 318)	(28 386)	(932)	3%
Dotations aux amortissements	(9 055)	(9 048)	(7)	0%
Total	(166 109)	(158 875)	(7 234)	5%

Note 5-9.Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2020 et 2019 :

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Plus-values sur cession des immobilisations	115	-	115	100%
Moins-values sur cession des immobilisations	(373)	-	(373)	100%
Impôt suite au contrôle fiscal	-	(1 267)	1 267	(100%)
Contribution sociale de solidarité	(2 636)	(404)	(2 232)	552%
Autres résultats exceptionnels	105	1 094	(989)	(90%)
Total	(2 789)	(577)	(2 212)	383%

Note 5-10. Solde en gain résultant des autres éléments extraordinaires

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(457)	(808)	351	(43%)
Don COVID-19	(11 400)	-	(11 400)	100%
Total	(11 857)	(808)	(11 049)	1367%

Note 5-11. Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est de 3,763 dinars contre 5,482 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Description	31/12/2020	31/12/2019	Variation
Résultat net en mDT	99 659	145 165	(45 506)
Nombre d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Nombre moyen d'actions	26 481 000	26 481 000	-
Résultat de base par action (en DT)	3,763	5,482	(1,718)
Résultat dilué par action (en DT)	3,763	5,482	(1,718)

De ce fait, le résultat par action est calculé par rapport au nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2020, y compris les actions gratuites, comme si ces actions existaient à l'ouverture de la première période présentée.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

6- Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (152 438) mDT à (436 357) mDT enregistrant une baisse de (283 919) mDT soit 186,25%. Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie d'exploitation de (4 006) mDT, des flux de trésorerie d'investissement de (372 313) mDT et des flux de financement de 92 400 mDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6-1. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation

Le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation est établi à (4 006) mDT au 31 décembre 2020. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 294 944 mDT ;
- * La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 299 773 mDT ;
- * Les décaissements nets sur titres de placement pour 32 649 mDT ;
- * Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 53 905 mDT ;

Flux nets négatifs :

- * La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour (422 236) mDT.
- * La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour (93 893) mDT.
- * Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour (150 920) mDT ;
- * Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour (18 228) mDT ;

Note 6-2. Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissement est établi à (372 313) mDT au 31 décembre 2020. Il s'explique notamment par :

- * La variation des intérêts et dividendes pour 83 432 mDT ;
- * Les flux nets sur portefeuille investissement (426 704) mDT ;
- * Les flux nets liés à l'acquisition et à la cession d'immobilisation (29 040) mDT ;

Note 6-3. Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à 92 400 mDT au 31 décembre 2020. Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs :

- * La variation des ressources spéciales pour 7 073 mDT ;
- * Emission d'emprunt pour 140 000 mDT.

Flux nets négatifs :

* Le remboursement des annuités venant à échéance pour (54 417) mDT.

* Le mouvement du fonds social de (256) mDT.

Note 6-4. Liquidités et équivalents de liquidités :

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2020 à (436 357) mDT contre (152 438) mDT au 31 décembre 2019.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31.12.2020 s'est établi comme suit :

Description	2 020	2 019
Actifs	582 061	1 005 842
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	425 311	788 087
Caisse	45 968	54 723
Avoirs et prêts à la BCT	379 305	733 314
Comptes CCP	38	50
Créances sur les Etablissements bancaires et financiers	156 750	119 433
<u>Créances sur les Etablissements bancaires < 90 jours</u>	<u>156 746</u>	<u>119 407</u>
<i>Avoirs en compte sur les Etablissements bancaires</i>	<i>11 371</i>	<i>75 417</i>
<i>Prêts aux établissements bancaires <90 jours</i>	<i>145 375</i>	<i>43 990</i>
<u>Créances sur les Etablissements financiers < 90 jours</u>	<u>4</u>	<u>26</u>
Titres de transaction	-	98 322
Passifs	(1 018 418)	(1 158 279)
Banque centrale, CCP	(760 388)	(1 066 677)
Comptes débiteurs auprès de la BCT	(30 388)	(37)
Emprunts auprès de la BCT	(730 000)	(1 066 640)
Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires et financiers	(258 030)	(91 603)
<u>Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires < 90 jours</u>	<u>(247 339)</u>	<u>(72 330)</u>
<i>Dépôts et avoirs sur les Etablissements bancaires</i>	<i>(83 559)</i>	<i>(72 073)</i>
<i>Emprunts interbancaires < 90 jours</i>	<i>(163 780)</i>	<i>(258)</i>
<u>Dépôts et avoirs sur les Etablissements financiers <90 jours</u>	<u>(10 691)</u>	<u>(19 273)</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(436 357)	(152 438)

7- Autres notes

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,79% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 30,74% des droits de vote ;
 - La société ENNAKL AUTOMOBILES du fait qu'elle détient 7,93% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société HORCHANI FINANCE du fait qu'elle détient 5,45% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société STE EKUITY CAPITAL du fait qu'elle détient 5,00% du capital d'AMEN BANK ;
 - La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital d'AMEN BANK ;
-
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
 - Les membres du Conseil de Surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020.

Société «PGI Holding»

• Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice s'élève à 156 mDT (HT).

• Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 160 mDT (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2020 est de 160 mDT (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient 30,74% du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Le total engagement de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à 638 mDT y compris un engagement Hors Bilan de 637 mDT ;

2 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à 20 KDT (HT).

3 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2020 s'élève à 1 159 KDT ;

- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 423 KDT (HT).

L'encours des dépôts de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2020 à 31 000 mDT.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à 96 757 mDT. y compris un engagement hors bilan de 46 387 mDT.

Société « ENNAKL»

Le total des engagements de la société ENNAKL auprès d'Amen Bank s'élève à 127 458 mDT, y compris un engagement Hors bilan de 113 922 mDT.

Société « HORCHANI FINANCE »

Le total des engagements de la société HORCHANI FINANCE auprès d'Amen Bank s'élève à 6 000 mDT.

Société « Amen Santé »

Au cours de l'année 2020, Amen Bank a procédé à la souscription de 233 012 nouvelles actions dans le capital de la société "amen santé" à la valeur nominale de 10 DT l'action soit un prix global de 2 330 KDT.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR AMEN dans laquelle elle détient 88,20% du capital les conventions et opérations suivantes :

1- Vingt-cinq (25) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 543 589 mDT. La commission de gestion au titre de 2020, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à 2 525 mDT (HT).

2- En vertu d'une convention de gestion conclue le 1er janvier 2020, en remplacement de la convention du 18 Juin 1999, "AMEN BANK" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR AMEN". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes :

- une rémunération annuelle forfaitaire de 100 mDT hors taxes ;
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission RCCI
- une rémunération annuelle forfaitaire de 6 mDT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA ;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à 4 mDT hors taxes si le dossier est transmis pour déblocage effectif ;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2020, s'élève à 183 mDT (HT).

Société « Tunisie Leasing & Factoring »

La banque a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à 16 KDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

Le total des engagements de la société auprès d'Amen Bank s'élève à 84 518 mDT. y compris un engagement hors bilan 48 474 KDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

Société Nouvelle de boisson

Au cours de l'année 2020, Amen Bank a procédé à la souscription de 80 nouvelles actions dans le capital de la société "SNB" à la valeur nominal de 100 DT l'action soit un prix global de 8 000 KDT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1er janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient 99,88% du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Le total des engagements hors bilan de la société Tunisys, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 2 150 mDT. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2020, pour un montant de 2 300 mDT.

Société « Hayett »

Le total des engagements de la société « Hayett » auprès d'Amen Bank s'élève, au 31.12.2020, à 213 mDT.

La charge supportée au titre du contrat d'assurance IDR, en 2020, s'élève à 1 709 mDT. Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à 3 181 KDT au cours de l'exercice 2020.

L'encours des dépôts à terme de la société HAYETT auprès d'Amen Bank s'élève au 31.12.2019 à 33 500 mDT.

Société «EL IMRANE»

Le total des engagements de la société EL IMRANE, détenue à hauteur de 20%, auprès d'Amen Bank s'élève à 17 172 mDT, y compris un engagement hors bilan de 32 mDT.

Société «Amen Capital»

Amen Capital a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis. Au titre de l'exercice 2020, le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 59 KDT et la cotisation d'AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché d'Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers. Au cours du mois d'août 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Cette marge s'élève au titre des exercices 2017, 2018 et 2019 à 23 099 TND. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

La marge comptabilisée au 31 décembre 2020, s'élève à 41 493 TND dont 16 009 TND se rapportant à 2019.

Société «Amen Invest»

Amen Invest a conclu une convention de location avec Amen Bank en vertu de laquelle, elle loue des locaux administratifs appartenant à Amen Bank sis au Tour C de l'immeuble Amen Bank, avenue Mohamed V 1002 Tunis.

Le montant du loyer s'élève à 119 mDT (HT) au titre de l'exercice 2020.

Société «SOGEREC»

1. Au 1er janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixé à 12 mDT (HT) par an accompagné d'une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 59 mDT.

La banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnhla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à 1 mDT(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à 12 mDT.

2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK, Ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2020 est de 92 mDT (HT).

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société SOGEREC auprès d'Amen Bank s'élève à 1 000 mDT.

3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous bien et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis à la SOGEREC.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées et ce à partir du 1er janvier 2020. Le montant des commissions au titre de 2020 s'élève à 1 180 KDT.

Société « MAGHREB LEASING D'ALGERIE »

Au cours de 2020, Amen Bank a participé à l'augmentation du capital de la société MLA par la souscription à 836 793 actions pour un montant global de 16 435 mDT.

Société «Amen Project»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société Amen Project auprès d'Amen Bank s'élève à 165 mDT.

Société «EL KAWARIS»

Au 31.12.2020, l'encours des dépôts à vue de la société EL KAWARIS auprès d'Amen Bank s'élève à 375 mDT et l'encours des placements auprès d'AMEN BANK pour 1 000 mDT.

Société «SUNAGRI»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société SUNAGRI auprès d'Amen Bank s'élève à 399 mDT.

Société «SICAV AMEN»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société SICAV AMEN auprès d'Amen Bank s'élève à 3 500 mDT.

Société « STE AMEN ALLIANCE SICAV »

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société STE AMEN ALLIANCE SICAV auprès d'Amen Bank s'élève à 16 500 mDT.

Société «TUNINVEST INNOVATIONS SICAR»

Au 31.12.2020, l'encours des placements de la société TUNINVEST INNOVATION SICAR auprès d'Amen Bank s'élève à 800 mDT.

Sicav :

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première, SICAV Amen et Amen Alliance Sicav, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

		Amen Alliance Sicav	Sicav Amen	Amen première Sicav
Actif net au 31/12/2020 en mDT		89 582	36 548	70 442
<u>Commission de dépositaire</u>	Taux	0,02% HT DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	Minimum	-	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	Max	-	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	Montant Annuel Perçu	103 227 DT HT	25 000 DT HT	25 000 DT HT
<u>Commission de distribution</u>	Taux	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	Montant Annuel Perçu	258 758 DT HT	264 061 DT HT	467 035 DT HT

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2020.

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présentent comme suit (en TND) :

	Président du conseil de surveillance		Membres du conseil de surveillance & des différents comités	
	Charge 2020	Passif au 31/12/2020	Charge 2020	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
Total	300 000	-	320 000	-

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge 2020	Charges sociales 2020	Passif au 31/12/2020	Charge 2020	Charges sociales 2020	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	921 227	208 122	1 011 285	2 301 632	523 794	2 383 621
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
Total	921 227	208 122	1 011 285	2 301 632	523 794	2 383 621

Note 7-2. Ratio de liquidité à court terme « LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en vigueur depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

A fin décembre 2020, le ratio de liquidité à court terme LCR pour le mois de janvier 2021 s'est établi à 138,4% en dépassement par rapport au niveau réglementaire minimum de 100,00% fixé par la BCT pour 2019.

Note 7-3. PASSIFS EVENTUELS

La banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2016 à 2018. Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en décembre 2020, faisant ressortir un redressement de 15 092 KDT (dont 4 651 KDT de pénalités) et un crédit d'impôt et taxe dégagé par les contrôleurs et qui n'existe pas en actif de la banque de 3 717 KDT soit un redressement net de 11 375 KDT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport. Comme présenté dans la note 2.5 « Autres passifs », la banque a constitué, en couverture du risque associé à cette situation, une provision de 5 500 KDT dont 1 000 KDT en couverture des exercices 2019 et 2020.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Note 7-4. Impact de la pandémie COVID-19 :

Face à la crise sanitaire, le gouvernement et la BCT ont pris les mesures suivantes :

- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er mars 2020 jusqu'à fin septembre 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu mensuel net est inférieur ou égal à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-07).
- Le report par les banques des tombées des crédits (en principal et intérêts) échues durant la période allant du 1er avril 2020 jusqu'à fin juin 2020 et l'allongement, en conséquence, de la durée de remboursement des crédits. Cette mesure concerne les crédits non professionnels accordés aux clients particuliers dont le revenu net mensuel est supérieur à 1000 dinars et qui sont classés 0 et 1 à fin décembre 2019 (Circulaire BCT N°2020-08).
- Le report par les Banques des tombées des crédits en faveur des entreprises et des professionnels classés 0 et 1 à fin décembre 2019 pour la période allant du 1er mars 2020 jusqu'au 30 septembre 2020 (Circulaire BCT N°2020-06). Ce report est à la demande.
- La gratuité du service de retrait interbancaire de billets de banque des Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) (Circulaire BCT N°2020-05).
- La suspension, pour toute transaction dont la valeur ne dépasse pas cent (100) dinars, du prélèvement de la commission appliquée aux facturiers et aux commerçants pour le service de paiement électronique (Circulaire BCT N°2020-05).
- La gratuité de délivrance de carte bancaire à tout client titulaire d'un compte, qui en fait la demande (Circulaire BCT N°2020-05).
- La baisse du taux directeur de 150 Bps passant de 7,75% à 6,75% au cours de mois de mars 2020 puis à 6,25% fin septembre 2020.
- La suspension – à la demande de la BCT – par les banques et les établissements financiers, de toute mesure de distribution de dividendes au titre de l'exercice 2019 et l'interdiction d'effectuer toute opération de rachat de leurs propres actions.
- La suspension du prélèvement des commissions sur les rejets de chèque
- La soumission des banques au paiement d'une redevance conjoncturelle de 2% au profit du budget de l'Etat.

Note 7-4-1. Continuité d'exploitation

Au niveau d'Amen Bank, la situation actuelle ne présente en aucun cas un risque pour la continuité d'activité de la banque. En effet, pendant toute la période de confinement, et tenant compte de la sécurité des employés, le télétravail a été appliqué pour un grand nombre de l'effectif maintenant ainsi le même niveau de service offert à nos clients. En effet, Amen Bank a entrepris des mesures qui veillent à prémunir la santé des collaborateurs et assurer la continuité des activités critiques en cas d'indisponibilité partielle ou totale des collaborateurs et ce à travers :

- La création d'une cellule de veille qui a pour mission de suivre et d'évaluer la situation de la banque et d'entreprendre les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité des collaborateurs et la continuité de l'activité ;
- La mise en place d'un plan de prévention pour assurer la sécurité des collaborateurs ;
- La mise à jour du plan de continuité d'activité (PCA) pour couvrir les différents scénarios envisageables liés à la pandémie.

Note 7-4-2. Mesures relatives au débloqué et comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Suite aux dispositions des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08, Amen Bank a procédé dans une première étape à la suspension des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises puis à la mise en place de nouveaux échéanciers.

Les intérêts décomptés durant la période de report, et qui ont été comptabilisés, sont constatés en résultat.

En application des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-12, n°2020-14, n°2020-19 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux professionnels, AMEN BANK a mis en place la plateforme électronique interactive « Ne@r », qui permet de recueillir les demandes de report ou d'un éventuel nouveau crédit de soutien et ce, pour sa clientèle entreprise.

Note 7-4-3. Situation financière et performance de l'entreprise

Au terme de l'année 2020, les revenus sur les opérations avec la clientèle ont connu une baisse de 7,45% expliquée par le ralentissement de l'activité économique aussi bien au niveau national et international suite aux mesures de confinement prises, la baisse du taux directeur ainsi que par l'évolution des intérêts réservés comparés à fin 2019.

L'évolution des commissions en produits au cours de l'année 2020, a été impactée par les mesures prises par la banque pour faire face à la pandémie covid-19 en offrant la gratuité de certains services et la suspension de perceptions sur certaines commissions (commissions sur chèques impayés, commissions sur les retrait Dab porteurs autres banques) ainsi que par la baisse de l'activité engendrée par le confinement.

Les gains nets sur les opérations de change ont baissé de 38,1% par rapport à l'année 2019 suite à la baisse du niveau l'activité essentiellement celui du commerce extérieur et du tourisme.

D'autre part, la suspension de la distribution des dividendes a affecté les gains sur titres par la non perception des dividendes de certaines participations. (Les dividendes perçus en 2019 des dites participations s'élèvent à 2,4 millions de dinars).

Par ailleurs, la Banque Centrale de Tunisie, anticipant une sensible dégradation de la qualité des portefeuilles, a modifié la méthodologie de calcul des provisions collectives entraînant une dotation de l'exercice de 38,3 millions de dinars contre 3,7 millions de dinars une année auparavant.

Des charges supplémentaires ont été constatées relatives à l'achat des masques, du gel hydro alcoolique et les frais des opérations de désinfection ainsi qu'à la mise en place du système de télétravail et de visioconférence.

Finalement, en vue d'accompagner les efforts menés par les Pouvoirs Publics et les Organismes de Santé de notre pays, dans la lutte contre le COVID-19, AMEN BANK témoigne de son engagement fort, en apportant une contribution sous la forme d'un don de 11,4 millions de dinars, au profit du Fonds 1818, dédié à la lutte contre la pandémie.

Malgré l'étendue de cette crise et le manque de visibilité à ce stade sur les facteurs de risques pouvant avoir un impact défavorable sur le niveau d'activité de la banque, sur ses performances et sur son profil de risque, AMEN BANK dispose de facteurs de résilience et d'un coussin confortable de fonds propres lui permettant de mieux atténuer l'impact de la crise.

Note 7-4-4. Le profil du risque de liquidité

L'année 2020 a été marquée par l'avènement d'une crise sans précédent suite à la pandémie Covid19 ce qui a entraîné une forte incertitude sur l'impact économique et sur les effets pesant sur la stabilité financière.

Dans ce contexte, Amen Bank s'est attelée particulièrement à des projections de scénarios de crise pour anticiper les évolutions des indicateurs de risque. Elle a tenu compte de ces projections au niveau de sa stratégie et de ses discussions avec la BCT en termes d'adaptation des mesures de politique monétaire.

Plusieurs itérations sur la projection du gap de liquidité ont été réalisées compte tenu de l'évolution de la situation. Les hypothèses ont été discutées au niveau des comités internes et des Comités des Risques. Les résultats ont confirmé une situation de liquidité soutenable et une résilience en cas de choc et ce compte tenu des efforts consentis avant la crise pour une meilleure adéquation entre les emplois et les ressources.

Note 7-5. Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 25/03/2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission que vous nous aviez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **1 113 951 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **99 659 KDT**.

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphes d'observation

1. Nous attirons votre attention sur la note 7.3 « Passifs éventuels ». En effet, la banque a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en décembre 2020, faisant ressortir un redressement de **15 092 KDT** (dont **4 651 KDT** de pénalités) et un crédit d'impôt et taxe dégagé par les contrôleurs et qui ne figure pas au niveau de l'actif de la banque de **3 717 KDT** soit un redressement net de **11 375 KDT**.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du Code des Droits et Procédures Fiscaux, la banque a formulé ses éléments de réponses sur les résultats de ladite vérification. L'administration fiscale n'a pas encore donné de suite auxdites observations jusqu'à la date du présent rapport.

La banque a constitué une provision forfaitaire de 5 500 KDT dont 1 000 KDT en couverture des exercices 2019 et 2020.

Le risque final dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

2. Nous attirons votre attention sur la note 7.4.2« Mesures relatives au déblocage et comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle », qui décrit le traitement comptable adopté par la banque des reports des échéances décidés au niveau des dispositions des circulaires de la BCT n°2020-06, n°2020-07 et n°2020-08.

Amen Bank a procédé dans une première étape à la suspension des échéances en principal et en intérêts pour les crédits aux particuliers et aux entreprises puis à la mise en place de nouveaux échéanciers.

Les intérêts décomptés durant la période de report ont été capitalisés et sont constatés en résultat du fait que leur encaissement effectif est raisonnablement assuré.

Toutefois, les intérêts capitalisés au titre des crédits de la clientèle qui sont classés au 31/12/2020 ont été constatés en agios réservés.

Conformément aux circulaires BCT N°2020-07 et 2020-08, la période de report n'a pas été prise en compte pour déterminer l'ancienneté des créances des clients ayant bénéficié des mesures de soutien.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent des questions clés d'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 Evaluation des engagements de la clientèle

Risque identifié

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance du jugement nécessaire à son estimation et de l'importance significative du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la Banque (**65%**) et qui totalise, au 31 décembre 2020, **6 003 059 KDT** ainsi que celle du coût net du risque associé au niveau du résultat de l'exercice et qui s'élève à **57 018 KDT** en provisions individuelles et additionnelles et **38 299 KDT** en provisions collectives.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances douteuses et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Créances à la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, ainsi que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Dans nos procédures d'examen des engagements de la clientèle, nous avons adopté une approche par les risques en matière d'échantillonnage. Nous avons évalué la capacité de remboursement des débiteurs et évalué la classification, en tenant compte des retards de paiements, de l'information financière des débiteurs, des perspectives futures d'activité et d'autres informations disponibles.

4.2 Evaluation des provisions sur les fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2020, l'encours des placements en fonds gérés SICAR s'élève à un montant brut de **568 826 KDT** (Compte tenu des créances rattachées pour **25 237 KDT**), couverts par des provisions à concurrence de **17 131 KDT**, soit un montant net de **551 695 KDT**, représentant **6%** du total bilan.

Les fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotées et non cotées) et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires de ces fonds.

La méthode de valorisation de ces emplois implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations, etc.

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et leur dépréciation, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont présentés dans les notes annexes aux états financiers annuels au niveau du paragraphe « Portefeuille Titres ».

En raison de l'importance des fonds gérés représentant **28%** du portefeuille des titres d'investissement et le niveau de jugement important pour déterminer le montant des provisions requises, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- La vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière d'évaluation de ces actifs.
- La vérification du caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- L'examen de la qualité et de la fiabilité des données utilisées pour chaque méthode de valorisation.
- L'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des participations et des placements, compte tenu de la méthode de valorisation retenue sur la base des éléments et informations financières disponibles.
- La vérification des modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.

4.3 La prise en compte des revenus des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit s'élèvent, au 31 décembre 2020, à **601 140 KDT** et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation de la banque (**70%**).

En raison de leur composition, leurs montants et les spécificités des règles de leur comptabilisation, telles que décrites dans la note « Créances à la clientèle », même de légères modifications des taux d'intérêt et des durées pourrait avoir un impact significatif sur les produits nets bancaires et, par conséquent, sur le résultat de l'exercice et les capitaux propres de la banque.

C'est pour cette raison que nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits ;
- Examiner les politiques, les processus et les contrôles mis en place en vue de la reconnaissance des revenus ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisé à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de prise en compte des revenus des opérations de crédits et de réservation des produits ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

5. Rapport du Directoire

La responsabilité du rapport sur la gestion de l'exercice incombe au Directoire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Directoire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Directoire par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Directoire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Directoire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Directoire, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Directoire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Directoire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Directoire a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil de Surveillance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Directoire et au Conseil de Surveillance.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Directoire.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'attention des actionnaires d'Amen Bank,

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- 1** Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 20 Mars 2020 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2020/1 d'une valeur de **30 200 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **0.5%** sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2020, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **117KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

- 2** Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue le 20 Mars 2020 avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion du fonds AMEN BANK 2020/2 d'une valeur de **73 300 KDT**. En contrepartie, "SICAR Amen" perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **0.5%** sur l'encours du fonds géré.

La commission de gestion au titre de 2020, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5% des montants gérés, s'élève à **284 KDT** (HT).

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 Mars 2020.

- 3** Au cours de 2020, « Amen Bank » a conclu un contrat avec SOGEREC dans laquelle elle détient 99,97%. En vertu de ce contrat, AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local situé à route de Bizerte Km7 Mnihla à usage de dépôt. Le loyer mensuel a été fixé à **1 KDT**(HT) avec une majoration annuelle de 5%. Ainsi le produit total perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à **12 KDT**.

- 4** Le 24 Janvier 2020, « Amen Bank » a conclu avec « Amen Alliance Sicav » une convention par laquelle « Amen Alliance Sicav » confie à « Amen Bank » la mission de dépositaire exclusif des titres et de fonds détenus par la SICAV et une convention de distribution des actions de la SICAV.

Les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2020 (Hors TVA)
Amen Alliance Sicav	Dépositaire	0,02% HT DE L'ACTIF NET	103 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	259 KDT

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,79%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.

En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **160 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2020, s'élève à **160 KDT** (HT).

- "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2020 s'élève à **156 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **30,74%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2020 s'élèvent à **20 KDT** (HT).
- Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2020 s'élève à **1 159 KDT** ;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2020, s'élève à **3 423 KDT** (HT).

Société «SICAR Amen»

- La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient 88,20% du capital, vingt-trois (23) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de 440 089 KDT.

La commission de gestion au titre de 2020, calculée sur la base d'un taux annuel de 0,5 % des montants gérés nets des éventuelles provisions à constituer au titre de l'emploi des fonds (avenant 16/08/2018), s'élève à **2 124 KDT** (HT).

- En vertu d'une convention de gestion du 18 Juin 1999 telle que modifiée par l'avenant du 1^{er} Janvier 2020, Amen Bank est chargée de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds qu'elle lui confie, ainsi que la réalisation et le suivi des dossiers de financement pour prise de participation. Le gestionnaire « Amen Bank » percevra, à cet effet :

- Une somme forfaitaire de 100 000 DT par an.
- 6 000 DT brut par an au titre de la mission RCCI
- 6 000 DT brut par an au titre de la mission de représentant FATCA
- Une commission de 500 DT sur chaque dossier présenté au conseil d'administration de la SICAR AMEN. Cette commission est portée à 4 000 DT au cas où le dossier fait l'objet d'un déblocage effectif.
- Une commission de 7% sur chaque plus-value dégagée.

La rémunération au titre de l'exercice 2020, s'élève à 183 KDT (HT).

Société « Le recouvrement »

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1.500 dinars** (HT).

Assurance Hayet

Au 23 Mars 2018, la banque a conclu un contrat d'assurance IDR avec l'assurance HAYET. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit la couverture des charges sociales. La charge supportée au titre de l'exercice 2020 s'élève à **1 709 KDT**.

Amen Bank perçoit des commissions au titre de la commercialisation des produits d'assurance Hayett. Le montant des commissions constaté en produits s'élève à **3 181 KDT** au titre de l'exercice 2020.

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **20%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2020 pour un montant total de **2 300 KDT** (HT).

Sociétés « SICAVs»

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2020 se détaillent comme suit :

	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2020 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 30 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	467 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	0,07% de l'actif net plafonnée à 30 KDT TTC	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	264 KDT

Société « AMEN CAPITAL »

La banque a réalisé avec la société "Amen Capital" dans laquelle elle détient 50,99% du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 En date du 1er Février 2016, la banque a conclu avec AMEN CAPITAL un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN CAPITAL un local sis au 5ème étage Tour C de l'immeuble avenue Mohamed 5 AMEN BANK.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2020 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à 59 KDT et la cotisation de AMEN CAPITAL dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à 12 KDT.

- 2 Le Directeur Général Adjoint de la société Amen Capital est détaché de Amen Bank et conserve de ce fait ses droits à l'avancement et à la retraite tels que stipulés dans l'article 41 de la convention collective nationale des banques et des établissements financiers.

Au cours du mois d'aout 2019, il a été convenu d'appliquer une marge de 5% sur la refacturation des charges comptabilisées par la banque pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Ce taux sera ramené à 15% à partir de 2020.

Suite à l'avenant signé le 6 mai 2020, la marge de 15% a été appliquée à partir de l'exercice 2019.

La marge comptabilisée au 31 décembre 2020, s'élève à 41 493 TND dont 16 009 TND se rapportant à 2019.

Société « AMEN INVEST »

En date du 03 Octobre 2016, la banque a conclu avec AMEN INVEST un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société AMEN INVEST les parties suivantes du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5 :

- Un local situé au 6ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- Un local situé au 7ème étage d'une superficie totale de 372 m²,
- 6 places de parking au sous-sol de l'immeuble AMEN BANK,

Le produit perçu et comptabilisé au titre de l'exercice 2020 s'élève à **119 KDT**.

Société « SOGEREC » :

La banque a réalisé avec la société "SOGEREC " dans laquelle elle détient **99,97%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1. Au 1^{er} Janvier 2016, la banque a conclu avec SOGEREC un contrat en vertu duquel AMEN BANK loue à la société SOGEREC un local de 10 bureaux sis au 2ème étage du tour C de l'immeuble AMEN BANK Avenue Mohamed 5, majoré de la participation de la SOGEREC aux charges d'exploitation et frais d'entretien inhérents au local loué et qui est fixée à **12 KDT** (HT) par an avec une majoration annuelle de 5% à partir de la deuxième année de location soit le 01 janvier 2017.

Ainsi, et au titre de l'exercice 2020 le produit locatif comptabilisé par Amen Bank s'élève à **59 KDT** et la cotisation de la SOGEREC dans les charges d'exploitation et les frais d'entretien s'élève à **12 KDT**.

2. La SOGEREC a conclu courant 2017 une convention de mise à disposition de deux de ses collaborateurs auprès de l'AMEN BANK ; ainsi la charge annuelle relative à l'exercice 2020 est de **92 KDT** (HT).

3. Au cours de 2019, "Amen Bank" a conclu un avenant à la convention de recouvrement conclue avec la "SOGEREC". Au titre de cet avenant, la SOGEREC s'oblige de :

- Prendre en charge, traiter et gérer tous les dossiers des créances qui lui sont remis ;
- Accomplir en qualité de mandataire en lieu et place de "Amen Bank" tous les actes et opérations normalement du ressort de cette dernière en recouvrant et réglant toute somme, en liquidant tous bien et en concluant tous accords ;
- Assurer la conservation de tous les actes, titres et documents quelconques qui lui sont remis à la SOGEREC.

En Contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la "SOGEREC" perçoit une commission hors taxes égale à 12% du montant de toutes créances recouvrées et ce à partir du 1^{er} janvier 2019. Le montant des commissions au titre de 2020 s'élève à **1 180 KDT**.

Société « TUNISIE LEASING & FACTORING »

La banque a loué à la société Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient 35.99% du capital, un local à usage commercial à Houmet Essouk pour un montant qui s'élève à **16 KDT (HT)** au titre de l'exercice 2020.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais y afférents.
- Les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en TND) :

- Pour les membres du Conseil de Surveillance :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance	
	Charge 2020	Passif au 31/12/2020	Charge 2020	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	-
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	-

- Pour les membres du Directoire :

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2020	Charges sociales 2020	Passif au 31/12/2020	Charge Brute 2020	Charges sociales 2020	Passif au 31/12/2020
Avantages à court terme	921 227	208 122	1 011 285	2 301 632	523 794	2 383 621
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	921 227	208 122	1 011 285	2 301 632	523 794	2 383 621

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 Mars 2021

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

BDO TUNISIE

Adnène ZGHIDI